

	<b>PROGRAMME DE FORMATION RECYCLAGE BASE</b>	Création :	15/09/2019
		Révision :	V1
		Fiche	FICH8.2-016

**Intitulé :**

Formation recyclage Base

**Durée :**

16 séances de 45 min soit 2 Jours

**Prérequis :**

- Avoir un certificat de formation 8.2 Base en cours de validité

**Objectifs visés :**

- Recycler les connaissances nécessaires au transport routier de marchandises dangereuses, conformément à l'ADR en vigueur et Arrêté TMD
- Obtenir le certificat ADR Base (sauf 1 et 7)

**Compétences professionnelles visées :**

- Connaître les prescriptions générales de la réglementation
- Connaître les obligations et les responsabilités lors du transport de matières dangereuses.

**Modalités de personnalisation d'accès à la formation :**

- La formation est destinée aux personnes souhaitant conduire des véhicules transportant des matières dangereuses en colis ou en vrac (benne)

**Modalités et moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement :**

La formation est réalisée dans des salles de formation adaptées

Moyens techniques : écran, tables, chaises, rétroprojecteur, paperboard.

Le formateur utilise un diaporama projeté à l'aide d'un vidéoprojecteur, un tableau papier et les documents relatifs à la réglementation. Il met à disposition des documents stagiaires et réalise des exercices pratiques et spécifiques.

**Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :**

Feuilles de présence  
Questions orales et écrites  
Travaux pratiques  
Questionnaire d'examen

Rédigé par : Keyan BOUZAEFF  
Vérifié par : Pascal BOUZAEFF  
Validé par : Pascal BOUZAEFF  
Le 05/05/2020



## PROGRAMME DE FORMATION RECYCLAGE BASE

Création :	15/09/2019
Révision :	V1
Fiche	FICH8.2-016

### Programme :

- Accueil des stagiaires
- Présentation du stage et organisation
- Présentation des matières, objets et produits à transporter
- Comportement des matières dangereuses
- Documents de bord et exemptions
- Exemptions
- Matériels de protection et de prévention
- Modes de transport et conditionnement des matières dangereuses. Généralités.
- Modes de transport et conditionnement des matières dangereuses. Cas spécifiques.
- Chargement – calage – arrimage des matières conditionnées.
- Signalisation des véhicules
- Circulation et stationnement
- Risque spécifique : le feu
- Accidentologie
- Obligations.
- Sûreté

Rédigé par: Keryn BOUZAEFF  
Vérifié par: Pascal BOUZAEFF  
Validé par: Pascal BOUZAEFF  
Le: 06/05/2020

Page 2 sur 2